



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 21 mars 2026 et 30 mars 2026
- 2 - Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Propositions par le Conseil Municipal des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- 4 - Construction d'une salle polyvalente/de diffusion – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal – Mise à jour

### **RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Education**

- 6 - Convention de partenariat pour des enfants en situation de préscolarisation établie entre la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la Ville et les directions d'écoles et crèches concernées

### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales**

- 7 - Règlement budgétaire et financier
- 8 - Budget Primitif - Exercice 2026
- 9 - Application de la fongibilité des crédits - Exercice 2026
- 10 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026
- 11 - Sollicitation d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le projet d'installation d'une voile d'ombrage dans la cour de l'école élémentaire Joliot-Curie
- 12 - Frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus – remboursement
- 13 - Déclassement du domaine public communal des parcelles AK 518 lots 3 à 10
- 14 - Cession du lot n° 8 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 15 - Cession du lot n° 6 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 16 - Cession du lot n° 4 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 17 - Cession du lot n° 3 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 18 - Cession du lot n° 7 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 19 - Cession du lot n° 5 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 20 - Cession du lot n° 9 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence
- 21 - Cession du lot n° 10 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

### **RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion**

- 22 - Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

### **RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports**

- 23 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

**RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint délégué au Conseil Municipal des enfants et des jeunes**

24 - Subvention du Conseil Municipal des Enfants en faveur de l'Hôpital des Enfants

**RAPPORTEUR Mme PEIRO, Conseillère municipale déléguée aux Œuvres et associations caritatives**

25 - Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et l'association « Pour la vie »

**RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et tranquillité publique**

26 - Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

27 - Passation d'une convention de mise à disposition d'un service de télé-alerte entre la Mairie de Talence et Bordeaux Métropole

**RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme**

28 - Création d'une commission municipale permanente chargée des questions d'urbanisme

**RAPPORTEUR M. DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux**

29 - Création des postes au sein du service du Dôme

30 - Création des postes au sein du service de la Communication

31 - Création des postes au sein du service des Finances

32 - Création d'un poste de technicien bâtiment au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique

33 - Création d'un poste de chargé de suivi brigade ASVP au sein du service surveillance voie publique

34 - Nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail, maintien du paritarisme et des instances communes Ville-CCAS



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 21 mars et 30 mars 2026

**Monsieur le Maire expose** :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 21 mars et 30 mars 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, enregistrée en préfecture le 23 mars 2026, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire ou son suppléant en cas d'empêchement selon les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 24/03/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 23/03/2026 soit une case située au Cimetière Ancien Columbarium, 3 case 171, pour la somme de 550,00 € (soit 366,67 € pour la Ville et 183,33 € pour le CCAS).	M. ZEITOUN – Talence	Jeanne SALLET



N° 2 24/03/26	Signature d'une convention de collaboration pour l'exposition « Voyager en train entre Bordeaux et le bassin d'Arcachon en 1845 » prêtée à titre gracieux du 24 au 31/03/2026 et présentée au tout public à la médiathèque Castagnéra.	LE BAS DU PAVÉ – Mussidan (24)	Vincent BESNARD
N° 3 25/03/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'ateliers visant à sensibiliser les participants à la vie à la ferme, aux animaux et à la protection de la biodiversité les 28/03, 25/04, 23/05 et 12/09/2026.  Montant des prestations : 1 704,60 € TTC	LA ROUXOMOBILE - Avensan (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 25/03/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'un atelier de sensibilisation au développement durable par le théâtre à destination des enfants le 28/03/2026.  Montant de la prestation : 200,00 € TTC	ASSOCIATION L'ANCRIEEE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 26/03/26	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM MERLIN et CHOLLET (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête n° 25143530 déposée devant le Tribunal du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.		Emmanuel SALLABERRY
N° 6 27/03/26	Passation des marchés de travaux de construction d'une cuisine centrale suivants pour une durée d'exécution de 456 jours calendaires à compter de la date précisée au 1 <sup>er</sup> ordre de service :  - Lot 1 – Fondations / Gros œuvre Montant forfaitaire attribué : 1 128 000,00 € TTC	DUNE CONSTRUCTIONS SAS – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY



- Lot 2 – Charpente / Ossature bois Montant forfaitaire attribué : 147 857,57 € TTC	MATHIEU LACOMBE SASU – Saint Mariens (33)
- Lot 3 – Etanchéité Montant forfaitaire attribué : 144 800,68 € TTC	EXETANCH SAS – Montussan (33)
- Lot 4 – Menuiseries extérieures Montant forfaitaire attribué : 71 901,60 € TTC	SARL ALUMIN – Mérignac (33)
- Lot 5 – Bardage bois Montant forfaitaire attribué : 157 271,83 € TTC	ENTREPRISE OLIVIER SAS – Orignilles (17)
- Lot 6 – Plâtrerie / Faux-plafonds Montant forfaitaire attribué : 63 347,32 € TTC	PLAFONDECOR SAS – Le Haillan (33)
- Lot 7 – Menuiseries intérieures Montant forfaitaire attribué : 34 440 ,00 € TTC	ATELIER AND CO SAS – Pessac (33)
- Lot 8 – Carrelage / Faïence / Sol souple Montant forfaitaire attribué : 38 707,84 € TTC	SAS JML BATIMENT – Aillas (33)
	AFC APPLICATION SAS – Malemort (19)
	ENTREPRISE CABANNES SAS – Langon (33)
- Lot 9 – Résine Montant forfaitaire attribué : 166 117,26 € TTC	VB RESINE SAS – Veauche (42)
- Lot 10 – Peinture Montant forfaitaire attribué : 18 091,20 € TTC	ETABLISSEMENTS FAU SARL – Sainte Bazeille (47)
- Lot 11 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire Montant forfaitaire attribué : 1 063 800,00 € TTC	KALITEC GENIE CLIMATIQUE BORDEAUX SAS – Bègles (33)



	<p>- Lot 12 – Electricité CFO / CFA Montant forfaitaire attribué : 309 567,37 € TTC</p> <p>- Lot 13 – Serrurerie Montant forfaitaire attribué : 181 983,60 € TTC</p> <p>- Lot 14 – Equipement de restauration / Cloisonnements isothermes Montant forfaitaire attribué : 1 308 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 15 – Ascenseur Montant forfaitaire attribué : 24 420,00 € TTC</p> <p>- Lot 16 – Panneaux photovoltaïques Montant forfaitaire attribué : 23 910,00 € TTC</p> <p>- Lot 17 – Espaces verts / Clôtures Montant forfaitaire attribué : 52 858,80 € TTC</p> <p>- Lot 18 – Terrassement / VRD Montant forfaitaire attribué : 314 172,12 € TTC</p>	<p>SEFCO ENTREPRISES SAS – Pessac (33)</p> <p>CRM – CONCEPTION REALISATION METALLERIE SAS – Canéjan (33)</p> <p>FROID CUISINE 33 SAS – Floirac (33)</p> <p>SASU ORONA SUD- OUEST – Mérignac (33)</p> <p>2AVF ENERGIES – THERMONEO SOLAIRE SARL – Saint Elix le Château (31)</p> <p>POINT GREEN SARL – Mérignac (33)</p> <p>EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33)</p>	
N° 7 27/03/26	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 125/2026 relative à la délivrance d'une concession au cimetière en date du 24/03/2026 afin de corriger une erreur matérielle sur la numérotation de l'acte. Les dispositions de la décision demeurent inchangées.</p>	M. ZEITOUN – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 8 30/03/26	<p>Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence à la suite de l'introduction illégale d'un ou plusieurs individus dans l'enceinte du Dôme (dégradation des locaux et vol de matériel appartenant à la Ville et à des associations)</p>		Emmanuel SALLABERRY



	et délégation de signature pour ce faire accordée à M. Nicolas MONTEILS, Directeur « Engagement dans la vie de la cité » de la ville de Talence.		
N° 9 31/03/26	Organisation d'un spectacle tout public « 1 année, 2 livres » le 29/04/2026 à la médiathèque de Thouars.  Montant de la prestation : 600,00 € TTC	COMPAGNIE LA MARGE ROUSSE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 10 31/03/26	Passation d'un contrat de location d'exposition pour organiser l'exposition « Ma mère est une panthère » à destination des enfants du 4 au 23/05/2026 à la médiathèque Castagnéra.  Montant de la location : 720,00 € TTC	Mme Malika DORAY – Paris (75)	Vincent BESNARD
N° 11 31/03/26	Organisation d'un spectacle vivant visant à valoriser l'éveil artistique à l'attention du jeune public intitulé « Doudous circus » le 06/05/2026 à la médiathèque Castagnéra.  Montant de la prestation : 530,00 € TTC	ASSOCIATION ASPHYXIE – Blanquefort (33)	Vincent BESNARD
N° 12 31/03/26	Organisation d'un concert du trio Kolingó à destination du tout public dès 8 ans le 29/05/2026 dans la salle d'animation de la médiathèque Castagnéra.  Montant de la prestation : 850,00 € TTC	ASSOCIATION LA KOLECTIVA – Lormont (33)	Vincent BESNARD
N° 13 01/04/26	Passation d'une convention afin de proposer des ateliers de correspondance et des rencontres intergénérationnelles avec des élèves de l'école Paul Lapie dans les locaux des temps périscolaires sur la période d'avril à juin 2026.	EHPAD LES JARDINS DE LEYSOTTE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 14 02/04/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'un atelier de	ASSOCIATION TOUS AUX ABRIS –	Emmanuel SALLABERRY



	<p>construction de nichoirs adaptés aux mésanges afin de permettre aux participants de découvrir les enjeux de la biodiversité locale et l'importance des habitats pour les oiseaux le 08/04/2026 à la Maison du Développement Durable.</p> <p>Montant de la prestation : 750,00 € TTC</p>	Bordeaux (33)	
N° 15 03/04/26	<p>Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence à la suite d'un vol de matériel appartenant à la collectivité (groupe électrogène, tronçonneuse, batterie) dans les locaux du cimetière municipal et délégation de signature pour ce faire accordée à M. Patrick PERSILLON, Directeur « Citoyenneté » de la ville de Talence.</p>		Emmanuel SALLABERRY
N° 16 03/04/26	<p>Dépôt de plainte contre les propriétaires de la parcelle cadastrée n° AX614 avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence à la suite du procès-verbal dressé par les agents de la police municipale constatant le débitage d'un cèdre sur la dite parcelle, arbre classé comme arbre isolé remarquable AI-8095 sur le Plan local d'urbanisme intercommunal en vigueur, et délégation de signature pour ce faire accordée à M. Guillaume HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme et au Patrimoine.</p>		Emmanuel SALLABERRY
N° 17 08/04/26	<p>Dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation de travaux de réfection de la toiture du logement annexe du Château des Arts afin de garantir la stabilité du bâtiment et de ceux en mitoyenneté.</p>		François JESTIN
N° 18 08/04/26	<p>Passation d'un nouveau marché concernant l'entretien d'un orgue pour une durée d'un an à compter de la date de notification puis renouvelable par tacite reconduction deux fois un an.</p>	M. FAYE – Paillet (33)	Cyril MENET

# Talence

	Montant de la dépense annuelle révisable : 1 905,60 € TTC		
N° 19 10/04/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'un atelier sur le thème des insectes pollinisateurs et leur rôle dans la reproduction des plantes et au maintien de la biodiversité le 15/04/2026 dans le parc Peixotto.  La prestation sera réalisée à titre gracieux.	UNIVERSITE DE BORDEAUX- Bordeaux (33)	François JESTIN

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

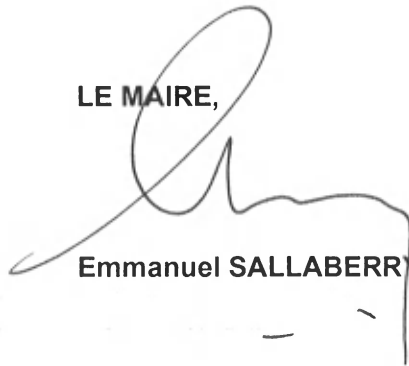
Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 5.3 - Désignation de représentants

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Propositions par le Conseil Municipal des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

**Monsieur le Maire expose** :

« Conformément aux articles L 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée et composée :

- Du Maire,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants).

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.



Aussi je vous propose les candidatures des 32 personnes suivantes :

**TITULAIRES**

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Dominique PEIRO
- Mme Jeanne SALLET
- M. Cyril MENET
- Mme Jasmina PAVLOVA
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Johnson DEVADOSS
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Roukia ABDEREMANE
- Mme Marie-Christine BERTIN
- M. Roger PINCEPOCHE
- M. Francis LOURENCO
- M. Andréa FERNANDEZ
- M. Oussama BOUDINAR
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

**SUPPLEANTS**

- M. Patrick VILLEGA-ARINO
- Mme Florence LAROSE
- Mme Lucie GASTARD
- Mme Marie-Christine FRICEAU
- Mme Claire ZANOTTI
- M. Antoine LYDA
- Mme Agnès BEFVE
- Mme Patrice FACCHETTI
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Cyril PITROU
- M. Philippe DE LA BIGNE
- M. Vincent BESNARD
- Mme Stéphanie DESIRÉ
- Mme Hélène ROUÉ
- Mme Aminata POUYE
- M. David BIMBOIRE

»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

### **Nomenclature : 1.1 - Marchés publics**

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur François JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Construction d'une salle polyvalente/de diffusion – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime

**Monsieur le Maire expose :**

« Je vous rappelle que par délibération n° 7 du 30 mars 2026, enregistrée en Préfecture le 31 mars 2026, vous avez :

- procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres spécifique « Equipements structurants », qui concerne notamment une salle polyvalente/de diffusion, et dont j'assume la présidence (ou mon représentant) en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés :

M. Francois JESTIN	titulaire
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	titulaire
Mme Sophie RONDEAU	titulaire
M. Cyril MENET	titulaire
Mme Anne-Sophie LAHAYE	titulaire

Et



M. Vincent BESNARD  
Mme Jeanne SALLET  
M. Frédéric FARGUES  
Mme Idrisse KASDORF  
M. Oussama BOUDINAR

suppléant  
suppléante  
suppléant  
suppléante  
suppléant

- pris acte que pourront participer avec voix consultative aux réunions de cette commission :
  - le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités,
  - des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité, lorsqu'ils y seront désignés en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Je vous propose donc aujourd'hui de désigner les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle polyvalente/de diffusion. Je sou mets à votre approbation la composition du jury de concours de maitrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle polyvalente/de diffusion :

Président :

Monsieur SALLABERRY Emmanuel  
Maire de Talence

Membres à voix délibérative :

- Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique « Equipements structurants » constituée comme précité.
- Trois personnes, ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours, qui seront désignées, sur proposition de l'Ordre des Architectes, par le président du jury. Il leur sera octroyé une indemnité horaire (hors frais kilométrique) par le président du jury, pour participation au sein du jury.

Membres à voix consultative qui pourraient participer aux réunions :

- le comptable de la collectivité invité par le président du jury,
- un représentant du ministre chargé de la concurrence invité par le président du jury,
- un ou plusieurs agents de la collectivité, désigné(s) par le président du jury, en raison de sa(leur) compétence dans la matière qui fait l'objet du marché de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. Par conséquent, je vous propose un montant de 36 000 € HT par esquisse remise. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. »



Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités précitées pour la construction d'une salle polyvalente/de diffusion,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Délégations et représentations du Conseil Municipal – Mise à jour

**Monsieur le Maire expose** :

«Par délibération n° 6 en date du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de diverses instances et organismes extérieurs.

Il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour de ladite délibération conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

- Création d'un nouveau groupe de travail dénommé « Réflexion sur la ville de demain » composé d'élus, de personnalités qualifiées et de représentants de services municipaux. Il sera chargé d'engager une réflexion collective et transversale sur les mutations urbaines à venir, d'examiner les perspectives d'évolution de la commune de Talence et de formuler des propositions sur diverses thématiques (habitat, foncier, formes urbaines et consommation de sols, nature, agriculture, paysages, environnement, ressources, risques et santé, mobilité et accessibilité, économie, commerce et emploi) compte tenu des obligations réglementaires en matière de sobriété foncière, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique et en anticipant les évolutions du Plan Local d'Urbanisme. Il se réunira sur convocation selon un calendrier adapté aux besoins de la mission. Ses conclusions et



propositions feront l'objet d'une restitution au Conseil Municipal et pourront alimenter les procédures d'évolution des documents d'urbanisme de la commune.

- Le groupe de travail « Participation Citoyenne » : par délibération en date 16 janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un groupe de travail spécifiquement chargé du suivi du budget participatif mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais, ce dernier étant composé de 16 membres, 8 élus et 8 habitants. Il vous appartient donc de désigner les 8 élus, étant précisé que les 8 habitants seront, à l'issue du renouvellement des conseils participatifs de quartiers, désignés par tirage au sort.

- Le Comité d'agrément « Talence Pépinière » : Par délibération en date du 8/04/2013, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un comité d'agrément ayant pour objet la sélection des entreprises innovantes souhaitant rejoindre la pépinière d'entreprises de Talence. Ce comité est composé de 12 membres dont 3 élus, deux issus d'établissements bancaires, deux experts comptables, le président du GET et 4 partenaires. Il vous appartient donc de désigner les 3 élus qui siègeront à ce comité.

- Agence d'urbanisme Bordeaux-Aquitaine A'URBA (Assemblée générale)

Je vous propose de ne pas procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... ») pour désigner les membres qui siègeront dans ces quatre instances.

## ASSOCIATIONS

### Culture

#### - ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- M. Vincent BESNARD
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- Mme Assia GROSTEFAN
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

#### - TALENCE EVENEMENTS

- Mme Frédérique GELLY
- Mme Marie ARZOINE
- Mme Rachel BARBON
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Isabelle RAMI

---

**Social / Economie**

---

**- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

**- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)**Elus

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Rachel BARBON
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Karine FONTANA
- Mme Marlène PARIS
- Mme Isabelle BROUAT
- M. Gérald JEAN
- M. Philippe GUILLEM

**- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE**

- |                    |           |
|--------------------|-----------|
| - M. Cyril MENET   | Titulaire |
| - M. Charley GIRON | Suppléant |

**- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE**

- M. François JESTIN
- M. Alain CAZABONNE

**- FRANCE MEDIATION**

- M. François JESTIN

**- MISSION LOCALE DES GRAVES**Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Arnaud DELBREL
- Mme Aminata POUYE



Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Aminata POUYE

Secrétariat permanent

- M. Salem ERCHOUK

**- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Laurence LAFITE
- M. Salem ERCHOUK

**- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)**

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Sébastien KEREBEL
- Mme Hélène ROUÉ

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

---

**Enfance / Jeunesse**

---

**- CENTRE ANIMATION JEUNESSE**

- M. Alain CAZABONNE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI

**Environnement / Cadre de vie**

**- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA**

- Mme Sophie RONDEAU

**Sport**

**- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
 - M. Alain CAZABONNE  
 - M. Frédéric FARGUES

**- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT**

- M. Frédéric FARGUES

**- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS**

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire Mme Laurence LAFITE Suppléante
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Cyril MENET Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Alain CAZABONNE Titulaire



UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Sébastien KEREBEL Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talance Escalade Vertige)	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire

**BOURSES****- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI

**- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle RAMI

**- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Hélène ROUÉ

**- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Jeanne SALLET
- M. Cyril MENET
- M. David BIMBOIRE

**- T'AS DE L'IDEE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Hervé LEFEVRE
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Anne-Sophie LAHAYE





**- COMITE D'AGREMENT « TALENCE PEPINIÈRE »**

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Hélène ROUÉ

**ENSEIGNEMENT / EDUCATION**

**- COLLEGE HENRI BRISSON**

- Mme Frédérique GELLY Titulaire
- Mme Patricia COSTAGLIOLI Suppléante

**- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI

**- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES

**- ENSAM (Conseil d'Administration)**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI Suppléante

**- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI Titulaire
- Mme Laurence LAFITE Suppléante

**- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE**

- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA Titulaire
- M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire
- Mme Isabelle BALLIGAND Suppléante
- M. Arnaud DELBREL Suppléant



**- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER**

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- Mme Laurence LAFITE	Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ	Titulaire
- M. Charley GIRON	Suppléant
- Mme Sophie RONDEAU	Suppléante
- Mme Anne-Sophie LAHAYE	Suppléante

**- COLLEGE VICTOR LOUIS**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI	Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ	Suppléant

**- LYCEE VICTOR LOUIS**

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ	Suppléant

**- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES**

<b>ECOLES</b>	<b>ELUS</b>
<b>Maternelle J. JAURES</b>	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
<b>Maternelle GAMBETTA</b>	Mme Frédérique GELLY
<b>Elémentaire GAMBETTA</b>	Mme Frédérique GELLY
<b>Maternelle A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Elémentaire A. CAMUS</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Maternelle JOLIOT-CURIE</b>	M. Charley GIRON
<b>Elémentaire JOLIOT-CURIE</b>	Mme Sophie RONDEAU
<b>Maternelle G. LASSERRE</b>	M. Jean-François LAROSE
<b>Elémentaire G. LASSERRE</b>	M. Jean-François LAROSE



<b>Primaire P. LAPIE</b>	Mme Jeanne SALLET
<b>Primaire M. RAVEL</b>	Mme Idrisse KASDORF
<b>Maternelle SAINT-EXUPERY</b>	M. François JESTIN
<b>Elémentaire SAINT-EXUPERY</b>	M. François JESTIN
<b>Maternelle J. MICHELET</b>	M. Arnaud DELBREL
<b>Elémentaire J. MICHELET</b>	M. Arnaud DELBREL
<b>Maternelle P. PICASSO</b>	M. François JESTIN

**- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Idrisse KASDORF
- M. Vincent BESNARD
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Anne-Sophie LAHAYE
- M. Andréa FERNANDEZ

**- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE**

- Mme Jeanne SALLET

**INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS****- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

**- AGENCE D'URBANISME BORDEAUX AQUITAINE A'URBA (Assemblée générale)**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

**- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE**

- M. Mathieu COLDEFY

**- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

- M. Alain CAZABONNE

**- CONSEIL MEDICAL**

- Mme Chantal CHABBAT	Titulaire
- Mme Dominique PEIRO	Suppléante
- M. Oussama BOUDINAR	Suppléant
- M. Philippe DE LA BIGNE	Titulaire
- M. Sébastien KEREBEL	Suppléant
- M. David BIMBOIRE	Suppléant

**- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI	
- Mme Anne-Sophie LAHAYE	Suppléante

**- FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

- Mme Jacqueline CHADEBOST



**- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION**

- M. François JESTIN

**- JARDIN BOTANIQUE**

Comité directeur

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabelle RAMI

Comité de pilotage

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

**- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES**

Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle RAMI

Conseil d'Etablissement

- M. Jean-François LAROSE

Personnalités qualifiées

- M. Jean KOMOROWSKI
- M. Henri LEPERS

**- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)**

- Mme Sophie RONDEAU



**- RESEAU NATURE (Correspondants)**

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

**- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

**- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Sébastien KEREBEL

- Mme Sophie RONDEAU

Interlocuteur pour les CEE

**GROUPES DE TRAVAIL****- GROUPE DE TRAVAIL REFLEXION SUR LA VILLE DE DEMAIN**Elus :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN      Présidente
- M. Guillaume HANOTIN                      Vice-Président
- M. François JESTIN
- M. Charley GIRON
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. Mathieu JOYON
- M. Hervé LEFEVRE
- M. Philippe DE LA BIGNE
- Mme Frédérique GELLY
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-François LAROSE
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- M. Arnaud DELBREL
- Mme Idrisse KASDORF
- M. Oussama BOUDINAR
- Mme Hélène ROUÉ

Personnalités qualifiées :

- Mme Sarah ALLAM
- M. Christian BARDIN
- Mme Jasmina PAVLOVA

Représentants des services municipaux

## **- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. Mathieu JOYON
- M. Charley GIRON
- M. François JESTIN
- M. Cyril MENET
- Mme Aminata POUYE
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

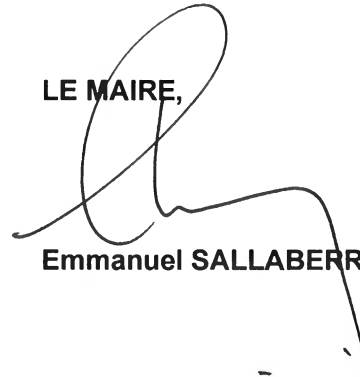
Le secrétaire de séance,

**François JESTIN**



LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Convention de partenariat pour des enfants en situation de préscolarisation établie entre la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la Ville et les directions d'écoles et crèches concernées

**Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :**

« La toute première rentrée scolaire en école maternelle est un moment marquant et fondamental pour les enfants et leurs parents. C'est le début d'un parcours souvent très dépendant de la réussite de ce premier contact avec le milieu scolaire.

Afin d'accueillir les très jeunes enfants, et les préparer au mieux à leur première scolarisation, l'académie de Bordeaux initie des projets passerelles permettant aux enfants accueillis au sein des structures Petite Enfance (crèches, Multi-accueil) de se familiariser progressivement avec les locaux scolaires, les personnels et les rituels. Des temps d'accueils réguliers sont ainsi organisés avec des temps d'activités partagées favorisant la collaboration entre les différents professionnels.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique éducative et d'accompagnement des familles portée par la ville, souhaitant porter une attention particulière à ces différents temps charnières. Des actions, en ce sens, sont inscrites dans le cadre de l'observatoire de la Petite Enfance (0-3 ans) et le PEDT- Plan Mercredi (3-11 ans).



Ce partenariat prendra la forme de conventions conclues entre la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la Ville et les directions des écoles et des crèches concernées dont vous trouverez le modèle-type annexé à la présente délibération.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ayant pour objet de définir précisément les différentes actions mises en place pour mettre en place ce dispositif. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTÉFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Règlement budgétaire et financier

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Je vous rappelle que la Ville de Talence a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023.

Lors de cette même séance, un Règlement budgétaire et financier a été adopté.

Pour mémoire, ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

La durée de validité de ce règlement était liée à celle de la mandature précédente.

Pour faire suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, un Règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire de la nouvelle mandature.



Le vote du Budget primitif 2026 étant inscrit à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, je vous propose donc de bien vouloir adopter en liminaire le Règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Budget Primitif - Exercice 2026

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le budget primitif de la Ville s'élève pour l'année 2026 en dépenses et en recettes à la somme de 92 753 047,00 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 510 197,00 €	61 510 197,00 €
Section d'investissement	31 242 850,00 €	31 242 850,00 €
<b>Total</b>	<b>92 753 047,00 €</b>	<b>92 753 047,00 €</b>

»



Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

36 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE,  
Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Application de la fongibilité des crédits - Exercice 2026

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 octobre 2023, a adopté la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A cette occasion, le principe de fongibilité des crédits a également été adopté.

Pour rappel, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Cette autorisation doit être accordée annuellement lors de la séance du vote du Budget primitif.  
»



Vu la présentation au présent Conseil Municipal du budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 4 mai 2026 par

36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE,  
Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.2 - Fiscalité

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procurator à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Pour rappel, avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021 (en dehors de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), la Ville de Talence s'est vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2026, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2026 à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,69 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,70 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,03 % »



Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Sollicitation d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le projet d'installation d'une voile d'ombrage dans la cour de l'école élémentaire Joliot-Curie

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Les conditions d'usage de la cour de l'école élémentaire Joliot-Curie pourraient être améliorées en créant une zone d'ombre destinée à protéger les élèves du rayonnement solaire lors des temps de récréation et des activités extérieures. Cet équipement permettra d'améliorer le confort thermique des usagers, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs.

Cet aménagement s'inscrit dans la démarche engagée par la Ville visant à améliorer le confort d'usage des espaces extérieurs des établissements scolaires.

Le projet prévoit l'installation d'une voile d'ombrage d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève à 8 000 € TTC.

Les travaux sont éligibles à un financement à hauteur de 50 % mis en place par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'AMI « solutions artificielles/ponctuelles de rafraîchissement ».




Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention,
- et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,



**François JESTIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 5.6 - Exercice des mandats locaux

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus – remboursement

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

A ce titre, il convient de distinguer :

- Les frais de déplacement courants (sur le territoire de la commune) ;
- Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial ;
- Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune ;
- Les frais de représentation du maire ;
- Les frais de déplacement des élus à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

**I) - Les frais de déplacement courants sur le territoire de la commune :**

Les frais de déplacements des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction prévue aux articles L2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).



Dans ce cadre, aucun remboursement ne peut être justifié sur ce fondement.

## II) - Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial :

Comme le prévoit l'article L2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;
- accomplie dans l'intérêt communal ;
- préalablement à la mission.

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne dans les conditions suivantes.

En ce qui concerne les frais de séjour (hébergement et restauration), ces derniers sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R2123-22-1 du CGCT.

Le montant de l'indemnité journalière (110 €, 140 € ou 160 €) comprend l'indemnité de nuitée dont le montant dépend du lieu d'accueil (90 € en règle générale, 120 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris, 140 € pour Paris) ainsi que l'indemnité de repas (20 €). Cette indemnité pourra évoluer en fonction de la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les frais de transport, ces derniers sont remboursés selon les modalités fixées en annexe de la présente délibération.

Enfin, les frais d'aide à la personne comprennent les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Leur remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

## III) - Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune :

Conformément à l'article L2123-18-1 du CGCT, les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils représentent la commune ès qualité, hors du territoire communal.

Dans ces cas, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou la Première adjointe.



La prise en charge de ces frais est assurée dans les mêmes conditions que pour les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial (frais de séjour, frais de transport, aide à la personne).

#### **IV) - Frais de représentation du maire :**

Par principe, le Maire peut recevoir, sur décision expresse du conseil municipal, des indemnités pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il, notamment, des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans ce cadre.

Sur le plan pratique, cette indemnité peut être versée sous forme fixe et annuelle dont le montant doit être déterminé en amont par l'assemblée délibérante.

Dans ces conditions, je vous propose de bien vouloir fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 6 500 €.

#### **V) - Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus :**

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux, dans son article L.2123-12, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R2123-12 à R2123-22 de ce même code et précisées par une délibération spécifique.

En ce qui concerne la prise en charge des frais de formation (droits d'inscription, hébergement, déplacement), ces derniers constituent une dépense obligatoire pour la commune sous réserve que l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre chargé des collectivités territoriales, conformément aux articles L2123-16 et L1221-3 du CGCT.

Les frais pris en charge sont les suivants :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport (annexe n°1), les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.



## VI) - Dispositions communes : avances de frais et remboursements

- Demandes d'avances de frais :

A condition d'en faire la demande au moins 15 jours avant le départ en mission et en le précisant sur le formulaire de demande d'ordre de mission, l'élu peut prétendre à une avance sur ses frais de déplacement, dans la limite de 75 % du montant estimatif.

L'avance s'effectue en numéraire si le montant est compris entre 45 euros et 300 euros, et par virement si le montant est supérieur à 300 euros. Elle est effectuée par la trésorerie municipale.

- Demandes de remboursement :

Les demandes de remboursement d'hébergement ou de transport doivent parvenir au service des finances au plus tard deux mois après le déplacement.

Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir approuver l'ensemble des modalités fixées par la présente délibération. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

### **Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public**

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur François JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Déclassement du domaine public communal des parcelles AK 518 lots 3 à 10

### **Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

La désaffectation préalable de ces parcelles a été effectuée en avril par la pose d'une clôture afin d'en interdire l'accès au public.



La Ville doit maintenant procéder au déclassement de ces mêmes parcelles, afin de permettre leurs rattachements aux propriétés riveraines.

C'est pourquoi je vous demande :

- De constater la désaffectation des parcelles AK 518 lots 3 à 10 situées 109 rue Camille Pelletan à Talence ;
- De prononcer le déclassement du domaine public des parcelles susvisées compte tenu de leur désaffectation ;
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN

LE MAIRE,



  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Cession du lot n° 8 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

### **Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.



Monsieur Guillaume PLANE est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 200 mitoyenne du lot n° 8 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 65 m<sup>2</sup> et souhaite s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix de cette parcelle à 180€/m<sup>2</sup> soit 11 700 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot n° 8 de la parcelle cadastré AK 518, au profit de Monsieur Guillaume PLANE demeurant 17 rue Gutenberg 33400 TALENCE, au prix de 11 700 € net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN

LE MAIRE,



  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Cession du lot n° 6 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.



Madame Emmanuelle RENAUD, Monsieur Jean-François RENAUD et Monsieur Vincent RENAUD sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK198 mitoyenne du lot n° 6 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 65 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 180€ m<sup>2</sup> soit 11 700 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot n° 6 de la parcelle cadastrée AK 518, au profit de Madame Emmanuelle RENAUD, Monsieur Jean-François RENAUD et Monsieur Vincent RENAUD, demeurant respectivement au 8 rue Jean de Combret à 33620 MARSAS, au 13 rue Gutenberg à 33400 TALENCE, et au 1 rue de la Huillade à 33830 BELIN BELIET, au prix de 11 700 € net vendeur.

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier »

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Cession du lot n° 4 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

«Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.



Madame Elise KOLASA et Monsieur Derek LEPAPE sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK196 mitoyenne du lot n° 4 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 40 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 180€ m<sup>2</sup> soit 7 200 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot n° 4 de la parcelle cadastrée AK 518, au profit de Madame Elise KOLASA et Monsieur Derek LEPAPE, demeurant 9 rue Gutenberg à 33400 Talence au prix de 7 200€ net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Cession du lot n° 3 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

«Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.

Madame Martine DOCEKAL est propriétaire de la parcelle cadastrée AK195 mitoyenne du lot n° 3 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 34 m<sup>2</sup> et souhaite s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 180€ m<sup>2</sup> soit 6 120 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot n° 3 de la parcelle cadastré AK 518, au profit de Madame Martine DOCEKAL, demeurant 7 rue Gutenberg à 33400 TALENCE au prix de 6 120€ net vendeur.

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier »

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Cession du lot n° 7 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

«Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.

Madame Corine IBANEZ et Monsieur François RAUSCHER sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK199 mitoyenne du lot n° 7 de la parcelle AK 158 qui présente une surface de 34 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 180€ m<sup>2</sup> soit 6 120 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot n° 7 de la parcelle cadastrée AK 158, au profit de Madame Corine IBANEZ et Monsieur François RAUSCHER, demeurant 15 rue Gutenberg à 33400 TALENCE au prix de 6 120 € net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procurator à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Cession du lot n° 5 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

«Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.

Madame Lucile BADIN et Monsieur Marc BIARD sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK197 mitoyenne du lot n° 5 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 41 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix au m<sup>2</sup> de cette parcelle à 180€ m<sup>2</sup> soit 7 380 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot n° 5 de la parcelle cadastrée AK 518, au profit de Madame Lucile BADIN et Monsieur Marc BIARD, demeurant 11 rue Gutenberg à 33400 Talence au prix de 7 380€ net vendeur.

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

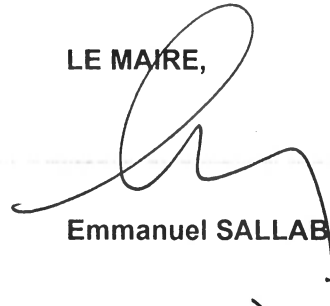
Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procurator à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Cession du lot n° 9 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

### **Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

«Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.

Monsieur Alain BONNEFOY, Monsieur Patrick BONNEFOY et Madame Christine BONNEFOY sont propriétaires de la parcelle cadastrée AK 201 mitoyenne du lot n° 9 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 40 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix de cette parcelle à 180€/m<sup>2</sup> soit 7200 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot n° 9 de la parcelle cadastrée AK 518, au profit de Madame Christine BONNEFOY, de Monsieur Alain BONNEFOY et de Monsieur Patrick BONNEFOY, demeurant respectivement 392 chemin de Pechot 33840 LERM ET MUSSET, 19 rue Gutenberg 33400 TALENCE et 21 rue du Parc d'Ornon 33140 VILLENAVE D'ORNON, au prix de 7200 € net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Cession du lot n° 10 de la parcelle cadastrée AK 518 située 109 rue Camille Pelletan à Talence

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Dans le cadre du projet de création d'un établissement d'enseignement artistique au Château des Arts, la ville a engagé des discussions avec les riverains à proximité immédiate de la parcelle accueillant le projet, cadastrée AK 518, située 109 rue Camille Pelletan à Talence.

Ces discussions ont notamment abouti à une proposition de rattacher une bande de trois mètres de large à l'ouest de la parcelle au droit des propriétés adjacentes et donnant sur la rue Gutenberg.

Cette bande de terrain en limite de propriété n'étant pas nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du Château des Arts, la Ville a pu accéder à la demande des riverains et une cession est envisageable. La parcelle a donc été divisée en lots numérotés de 3 à 10, la Ville conservant le solde identifié comme le lot 11 sur le plan ci-joint.

Vous avez approuvé le déclassement du domaine public des lots n° 3 au n° 10 par délibération en date du 27 avril 2026.

Monsieur Guillaume ESTEBE et Madame Christine BONNEFOY sont propriétaires de la

parcelle cadastrée AK 202 mitoyenne du lot n° 10 de la parcelle AK 518 qui présente une surface de 19 m<sup>2</sup> et souhaitent s'en porter acquéreur.

Dans leur avis en date du 18 mars 2026, les services de France Domaine ont estimé le prix de cette parcelle à 180€/m<sup>2</sup> soit 3 420 euros en raison de sa faible constructibilité.

Je vous propose donc d'accepter ce projet de vente.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot n° 10 de la parcelle cadastrée AK 518, au profit de Madame Christine BONNEFOY et Monsieur Guillaume ESTEBE, demeurant respectivement 392 chemin de Pechot 33840 LERM ET MUSSET et 29 cité PECHEVRE 17650 MIRAMBEAU, au prix de 3 420 € net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 8.6 – Emploi – formation professionnelle

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talance d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à l'Emploi et l'insertion, expose :**

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion - CLAP) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talance.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi.

En 2025, 84 Talençais ont été accueillis en évaluation initiale (23.8 % issus du quartier prioritaire et 33.3 % d'allocataires du RSA)

Sur les permanences au Dôme et au sein de l'association Réagir, 55 personnes ont été accueillies.

Le public est en majorité féminin (76.2 %) et de nationalité étrangère (94 %)

48.8 % des personnes reçues sont inscrites à France Travail.

La tranche d'âge des 26 – 49 ans est la plus représentée avec 83.3 %

A l'issue de l'étape d'évaluation, la quasi-totalité des stagiaires intègrent une formation linguistique via les propositions de proximité (centres sociaux du territoire), cette dernière étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées.

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs de terrain qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence.

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non-maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2026. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 23** : Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

### **Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :**

« Pour sa sixième édition, la journée olympique et paralympique se réinstalle à Talence centre, place Alcalá de Henares, transformant la place en un véritable village des sports et de découvertes. Organisée en partenariat avec le Conseil municipal des enfants, et les associations sportives locales, cette manifestation gratuite et ouverte à tous promet une immersion ludique et accessible dans l'univers du sport, le vendredi 5 juin 2026, de 16h à 22h.

Au programme de cette journée :

- La découverte de plusieurs sports, tels que l'escalade, encadrée par des animateurs diplômés, de l'initiation au BMX, ou encore des séances de boxe et de basket, et un accès à des tables de ping-pong.
- Des démonstrations et des rencontres avec des sportifs auront lieu tout au long de la soirée, pour partager la passion du sport, et faire vivre les valeurs olympiques et paralympiques.

Nouveauté cette année, la participation du Football club de Talence afin de faire découvrir le « foot en marchant », et rendre la pratique du football, accessible à tous.

La radio ENJOY 33, partenaire de la ville, s'associe une nouvelle fois à cette journée festive et sportive. En plus de relayer l'évènement toute la semaine précédente, elle offrira des lots aux participants. Il convient donc passer une convention de partenariat avec la Radio ENJOY 33 Sud-Ouest.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider la convention annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ce partenariat. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

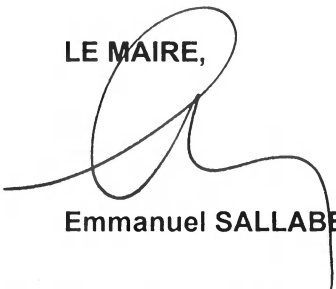
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 24** : Subvention du Conseil Municipal des Enfants en faveur de l'Hôpital des Enfants

**Monsieur JOYON, Adjoint délégué au Conseil Municipal des enfants et des jeunes,**  
expose :

« Lors de la séance plénière du mercredi 25 février 2026 du Conseil Municipal des Enfants, les jeunes élus ont proposé de faire un don en faveur d'un projet porté par l'Hôpital des Enfants.

Le projet consiste en la création d'une école avec deux salles de classe au sein de l'Hôpital des Enfants. En effet, il existe au CHU de Bordeaux une Unité d'enseignement faisant intervenir huit enseignants spécialisés de l'Education nationale. Aujourd'hui, les enfants hospitalisés de 3 à 18 ans sont accompagnés individuellement dans leur scolarité.

Grâce à ce projet, les plus de 1000 enfants pris en charge chaque année pourront ainsi bénéficier de meilleures conditions de scolarisation. L'isolement engendré par l'hospitalisation sera rompu et chaque enfant pourra échanger et progresser au contact d'autres élèves. L'école permettra enfin de maintenir le lien entre école d'origine et hôpital avec des outils numériques de pointe.

Cette école sera ainsi constituée :

- d'une classe de 30 élèves pour les enfants hospitalisés, équipée de tout le matériel éducatif nécessaire en mobilier adapté et en outils numériques
- d'une classe de 15 élèves dédiée aux enfants accueillis en soins de suite et de réadaptation pédiatrique
- d'un espace de travail pour les enseignants

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Hôpital des Enfants pour aider à la réalisation de ce projet. Ce montant sera pris sur le budget dont dispose le Conseil Municipal des Enfants. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 8.8 - Environnement

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 25** : Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et l'association « Pour la vie »

**Madame PEIRO, Conseillère municipale déléguée aux Œuvres et associations caritatives, expose :**

"Par délibération en date du 27 février 2023, le conseil municipal avait adopté à l'unanimité des 43 voix la passation d'une convention de partenariat entre la ville et l'Association « Pour la vie » (34400 LUNEL). Depuis 2005, cette association d'intérêt général finance et réalise les rêves d'enfants atteints de myopathie de Duchenne, maladie génétique encore incurable qui détruit progressivement tous les muscles, dont le cœur et les poumons, à l'âge adulte.

Pour financer et rendre possible ses actions (voyages, sorties, spectacles, concerts), l'association travaille en partenariat avec la société "Bak2" (59170 CROIX) qui recycle et revalorise les téléphones mobiles et le petit matériel numérique collecté auprès des particuliers, collectivités et entreprises.

L'intégralité des revenus utilisés en faveur des enfants malades provient ainsi de la revalorisation de ces appareils, dans un cercle vertueux environnemental et caritatif.

Concrètement, le partenariat avec la Ville prend la forme d'une convention par laquelle la police municipale s'engage à procéder au don, en faveur de l'association, de tous les

téléphones mobiles, ordinateurs portables, tablettes et petit matériel numérique provenant du service des objets trouvés, non réclamés par leur propriétaire après 12 mois et non repris par la D.N.I.D. (Direction Nationale d'Interventions Domaniales).

Par ailleurs, l'Association s'engage à fournir à la Mairie, après chaque envoi postal un bordereau de suivi de déchets, un certificat de traitement environnemental au bénéfice de l'association avec confirmation d'effacement systématique des données, un listing détaillé par numéro I.M.E.I. ("International Mobile Equipment Identity") de tous les terminaux traités.

Compte tenu de l'intérêt que revêt un tel partenariat, tant sur le plan de la solidarité que sur celui du développement durable, en favorisant le recyclage d'appareils qui peuvent être source de pollution, je vous propose de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, qui vient remplacer l'ancienne convention arrivée à échéance. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 6.1 – Police Municipale

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 26** : Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la sécurité et tranquillité publique, expose :**

" Par délibération en date du 18 octobre 2021, le conseil municipal adoptait la passation d'une convention de partenariat entre la ville de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole, délégataire de la gestion du réseau de transports en commun de Bordeaux Métropole.

Cette convention concrétisait le renforcement de la collaboration entre les services municipaux chargés de la prévention et de la sécurité, et le transporteur, au bénéfice de la sécurisation de l'ensemble du réseau talençais et donc des usagers.

Cette sécurisation représente un enjeu fort pour Talence, la ville étant particulièrement bien maillée par le réseau TBM qui dessert l'ensemble du territoire de manière dense et performante, avec la ligne B du tramway, des lignes de bus structurantes, et les futures lignes de bus à haut niveau de service.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville a identifié cet enjeu, et a construit une fiche action consacrée à la continuité de la sécurité aux abords et

dans les transports en commun, intégrée à l'axe 1 (préserver la tranquillité publique et lutter contre les tensions d'usage dans l'espace public).

Arrivée à échéance, la convention a été mise à jour pour s'adapter à cette stratégie, renforcer la transmission d'informations et acter l'organisation d'un groupe de travail dédié aux transports dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Concrètement, la convention permet un échange d'informations fluide et efficace pour diagnostiquer les incivilités sur le réseau talençais puis orienter les patrouilles de sécurisation des effectifs en cohérence.

Elle organise également la programmation des opérations de contrôle conjointes sur le réseau, qui vise à assurer une présence visible et dissuasive de l'ensemble des effectifs des parties prenantes (opérateur, police municipale, police nationale) sur le réseau.

12 opérations conjointes ont ainsi pu être menées en 2025.

Ces patrouilles de contrôle et de sécurisation visent à lutter contre les fraudes aux titres de transports, mais également à dissuader les vols sans violence (pickpockets) sévissant dans les rames, bus et aux arrêts.

Enfin, il est à noter la participation de Keolis aux différentes actions de prévention organisées par le CLSPD, telle que la journée vélo dont la troisième édition se tient le samedi 25 avril 2026.

Afin de poursuivre le partenariat entre la ville et Keolis dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville, je vous propose de bien vouloir habiller Monsieur le Maire à signer la convention susvisée."

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 6.1 – Police Municipale

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 27** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un service de télé-alerte entre la Mairie de Tulence et Bordeaux Métropole

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et tranquillité publique, expose :**

"Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle métropolitaine, Bordeaux Métropole a travaillé pendant 2 ans avec l'ensemble des communes sur l'acculturation et la préparation à la gestion de crise. Ce travail s'est concrétisé par la production de livrables qui viennent compléter les documents opérationnels à disposition des communes :

- Diagnostic des risques ;
- Atlas cartographique ;
- Fiches missions ;
- Fiches supports ;
- Fiches procédures ;
- Plan d'intervention gradué ;
- Annuaire de crise.

Parmi les moyens recensés pour la gestion de crise figurent notamment les moyens d'alerte, permettant d'alerter la population en cas d'évènement de risques majeurs.

L'alerte des populations joue en effet un rôle central dans la gestion de crise afin de réduire les impacts sur les personnes et les biens.

A côté des moyens traditionnels (sirène communale, porte-voix, mégaphone embarqué sur véhicule de police municipale) et des canaux numériques existants, le gouvernement a développé le dispositif « Fr-Alert » pour l'envoi de sms localisés en cas d'urgence.

Cet outil reste cependant à la main du représentant de l'Etat sur le territoire, d'où l'intérêt de doter les communes d'un moyen d'alerte fiable mobilisable par les Maires sur le territoire communal.

Dans cette optique, Bordeaux Métropole propose la mise à disposition d'une solution de télé-alerte à l'ensemble des communes métropolitaines.

Ce dispositif permet d'assurer l'envoi en masse de messages vocaux et de sms auprès des personnes préalablement inscrites à l'outil ou figurant dans l'annuaire universel (numéros ne figurant pas sur la « liste rouge »). Il permet également de cibler l'envoi des alertes au sein de périmètres définis en fonction de l'emprise de l'évènement.

Le coût du service se décompose en plusieurs parties :

- Un coût forfaitaire de mise en service par commune, pris en charge par Bordeaux Métropole : 1 200 € ;
- Un coût annuel d'abonnement en fonction de la population, pris en charge par la commune : 2 880 € pour Talence ;
- Un coût unitaire d'utilisation à la charge de la commune : 0,072 € /sms ; 0,048€ /appel fixe ; 0,072 € / appel GSM ;
- Un coût forfaitaire pour la formation sur une demi-journée des utilisateurs (7 à 10 personnes) à la charge de la commune : 540 € / groupe

La convention précise les modalités d'avance des coûts par Bordeaux Métropole et de remboursement par la ville.

Compte-tenu de l'intérêt de ce service de télé-alerte pour la gestion efficace des crises et l'information de la population, je vous propose de signer la convention jointe avec Bordeaux Métropole."

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 5.3 - Désignation de représentants

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 28** : Création d'une commission municipale permanente chargée des questions d'urbanisme

**Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme, expose :**

« En application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Je vous propose de créer une commission permanente pour les projets d'urbanisme soumis au vote du Conseil. Cette commission pourra également être saisie des dossiers ne faisant pas l'objet de délibération mais qui revêtent une importance particulière au regard de l'urbanisation de la Ville.

Conformément à la loi, le Maire est Président de droit de la commission. Lors de la première réunion, un(e) vice-président(e) sera désigné(e) qui pourra la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

La commission est composée exclusivement de conseillers municipaux. Cependant, les commissions municipales peuvent entendre toute personne extérieure au conseil municipal dans le cadre de leurs travaux préparatoires. Il peut s'agir de spécialistes ou d'experts dans

un domaine lié au travail de la commission, choisis pour leur connaissance technique en la matière.

Les séances ne sont pas publiques. Les convocations portent mention des thèmes à l'ordre du jour et sont envoyées par courrier électronique dans un délai minimum de 5 jours francs avant la réunion, sauf en cas d'urgence.

Conformément aux règles applicables en matière de communication de documents administratifs, les membres de la commission ne peuvent divulguer aucun document ni aucune information relative à ceux-ci dès lors qu'ils ont un caractère préparatoire et/ou non définitif.

Le secrétariat des commissions est assuré par un fonctionnaire territorial qui en établira le compte-rendu.

Le règlement intérieur de ladite commission est joint en annexe de la présente délibération.

Je vous propose, de ne pas procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... ») afin de composer dans un premier temps comme suit la commission avec un total de 9 sièges (hors la fonction de président assurée par Monsieur le Maire) dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

TITULAIRES :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- M. Charley GIRON
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Hervé LEFEVRE
- Mme Isabelle RAMI

SUPPLEANTS :

- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Frédérique GELLY
- M. Philippe DE LA BIGNE
- Mme Hélène MICOINE
- M. Arnaud DELBREL
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Jean-François LAROSE
- M. Andréa FERNANDEZ

Je vous propose également d'approuver le règlement intérieur, joint à la présente, applicable à la commission municipale permanente chargée des questions d'urbanisme. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

**Nomenclature** : 4.2 – Personnel contractuel

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 29** : Création des postes au sein du service du Dôme

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« A l'occasion du départ à la retraite d'un agent du Dôme et afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service du Dôme dans les conditions précisées ci-après.

Neuf catégories de postes sont concernées :

**Agent d'accueil :**

Les missions du poste d'agent d'accueil consistent à assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers du Dôme et la Maison des Solidarités, diffuser les informations relatives aux activités du lieu, gérer les boîtes aux lettres des associations domiciliées, réceptionner et redistribuer le courrier, accueillir et encadrer les stagiaires, ainsi qu'organiser et actualiser l'information et la communication de l'espace d'accueil.

**Agent technique polyvalent :**

Les missions du poste d'agent technique polyvalent consistent à assurer la gestion technique et la maintenance des différents équipements du Dôme (Dôme, château de Thouars, ateliers

et préfabriqués, salle des éclaireurs), à suivre les travaux de maintenance réalisés par les prestataires extérieurs, à assurer la manutention et la mise en place des salles (scène, son, lumière...), ainsi qu'à maintenir le lien avec les utilisateurs de la salle polyvalente et du château de Thouars. L'agent participe également aux activités de la Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen, assure la fermeture du Dôme et peut être amené à contribuer à l'accueil des usagers.

**Agent de surveillance et de médiation :**

Les missions du poste d'agent de surveillance et de médiation consistent à instaurer une relation de confiance avec les usagers, prévenir et apaiser les situations conflictuelles et veiller à la sécurité et à la tranquillité des espaces du Dôme et de l'esplanade de Thouars. L'agent assure également la surveillance des équipements (Dôme, parking, Maison des Solidarités, château de Thouars, parc et annexes), participe aux espaces de dialogue entre habitants, assure la fermeture et la mise sous alarme du Dôme, et contribue au bon déroulement des manifestations organisées sur le site. Il peut également participer aux visites et états des lieux des salles, effectuer des patrouilles aux abords des équipements, suppléer certains agents dans leurs missions et assister la police municipale lors d'événements ou de missions ponctuelles.

**Agent d'entretien :**

Les missions du poste d'agent d'entretien consistent à assurer l'entretien du Dôme et de ses abords directs, conformément au plan de répartition des espaces, à participer à l'accueil du public, à contribuer à la manutention et à l'installation dans les différentes salles, ainsi qu'à procéder à l'évacuation des déchets du site. L'agent peut également être amené à participer à l'entretien de la Maison des Solidarités, du château de Thouars et de leurs annexes.

**Responsable des actions Egalité, citoyenneté, luttes contre les discriminations et coordinatrice du café du Dôme :**

Les missions associées à ce poste sont la responsabilité de la mise en œuvre de la politique d'égalité et lutte contre les discriminations au travers de différents supports d'animation. L'agent a également pour missions de mettre en place des outils de participation et de mobilisation des usagers, piloter la quinzaine de l'Egalité, la semaine de la Laïcité. De plus, la responsable des actions Egalité assure la gestion financière du café du Dôme et coordonne les actions du lieu au travers de la programmation mensuelle. Elle encadre la personne qui anime le café.

**Animateur café du Dôme :**

Les missions du poste d'animateur du café du Dôme consistent à Accueillir les usagers et animer l'espace, accompagner les partenaires qui interviennent dans le cadre de la programmation mensuelle ainsi que l'ensemble des bénévoles qui permettent de faire vivre ce lieu. L'animateur du café du Dôme est également responsable de la gestion des stocks et du suivi financier.

**Animateur :**

Les missions du poste d'animateur consistent à organiser et développer des actions en faveur de la vie associative, notamment à travers la mise en place de stages d'aide aux associations, le maintien et le développement des liens avec les associations talençaises et l'exploitation de la base de données dédiée. L'agent contribue également à l'organisation du Forum des associations, à la gestion de la plateforme du bénévolat, à la proposition d'animations à

destination des scolaires et à la coordination du calendrier des expositions du Dôme. Il peut également assurer l'accueil physique et téléphonique du Dôme et participer à des réunions partenariales à la demande du directeur.

#### Responsable de la gestion des salles :

Les missions du poste de responsable de la gestion des salles consistent à assurer la gestion administrative et technique du prêt et de la location des salles municipales, à traiter les demandes des usagers, à gérer le prêt de matériel et à en assurer le suivi. L'agent encadre les agents intervenant dans les salles mises à disposition, organise et supervise les visites ainsi que les états des lieux des salles municipales. Il peut également assurer l'accueil physique et téléphonique du Dôme en l'absence de l'agent d'accueil, veiller à la fermeture du bâtiment, participer à la mise en place technique de certaines salles et contribuer à l'organisation d'animations de la MDHC/Dôme.

#### Assistant administratif :

Les missions du poste d'assistant administratif consistent à assurer la gestion administrative et le suivi de l'activité du Dôme, notamment à travers la saisie et la gestion des demandes de salles sur le logiciel PLANITECH, la mise à jour des données de planification et le suivi administratif et financier des manifestations et des mises à disposition de salles. L'agent participe également à la rédaction des actes administratifs de la direction, au suivi budgétaire du service, à la gestion des fournitures et du matériel, ainsi qu'au traitement et au suivi des courriers et des demandes administratives. Il contribue par ailleurs au suivi des tableaux de bord de l'activité, à la circulation de l'information au sein de l'équipe et à la coordination logistique d'événements, de réunions partenariales et de temps institutionnels organisés par le Dôme.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Agent d'accueil	2	Temps complet	Adjoint technique/Adjoint administratif
Agent technique polyvalent	1	Temps complet	Adjoint technique
Agent de surveillance et de médiation	1	Temps complet	Adjoint technique
Agent d'entretien	4	Temps complet	Adjoint technique
Responsable des actions Egalité, citoyenneté...	1	Temps complet	Rédacteur
Animateur café du Dôme	1	Temps complet	Adjoint d'animation/ Adjoint technique/ Agent de maîtrise
Animateur	1	Temps complet	Animateur

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Responsable de la gestion des salles	1	Temps complet	Rédacteur
Assistant administratif	1	Temps complet	Adjoint administratif/ Rédacteur
<b>Total</b>	<b>13</b>		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service du Dôme, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/04/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 30** : Création des postes au sein du service de la Communication

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« À l'occasion de la réévaluation de la rémunération d'un agent en CDI, comme prévu par l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service communication afin d'en fiabiliser et d'en regrouper l'organisation, dans les conditions précisées ci-après.

Huit catégories de postes sont concernées :

#### **Directeur de la communication :**

Le poste consiste à définir, piloter et évaluer la stratégie globale de communication de la collectivité, en cohérence avec les orientations politiques et institutionnelles. Il assure la coordination de l'ensemble des actions de communication, la diffusion de l'information publique et la valorisation de l'action municipale et de ses acteurs. L'agent contribue au développement des relations avec les partenaires et les acteurs locaux, à la promotion des initiatives du territoire ainsi qu'à la mise en œuvre des démarches participatives et de démocratie de proximité.

Il exerce, à ce titre, des fonctions de pilotage, de coordination et d'encadrement des activités du service.

**Responsable de la communication :**

Le poste consiste à concevoir, piloter et mettre en œuvre la stratégie de communication de la collectivité, en lien avec les orientations définies.

Il comprend la production et la diffusion de contenus d'information sur l'ensemble des supports, l'organisation d'actions de communication et d'événements, ainsi que le développement des relations presse et des partenariats.

L'agent assure également l'analyse et le traitement de l'information, contribue à la définition des actions de communication et exerce des fonctions d'encadrement et de coordination.

**Assistant de communication :**

Le poste consiste à assurer des fonctions d'assistance administrative et logistique au sein du service, incluant l'accueil des usagers et interlocuteurs, la gestion des communications écrites et téléphoniques, ainsi que le secrétariat courant.

Il participe également à l'organisation et au suivi logistique des manifestations du service, à la production et au suivi des supports de communication, ainsi qu'à la gestion des moyens matériels et des commandes.

À ce titre, l'agent contribue au bon fonctionnement du service, notamment par la gestion des stocks, le suivi des prêts de matériel et l'organisation des envois de documents.

**Responsable graphique :**

Le poste consiste à assurer la conception, la réalisation et le suivi des supports de communication de la collectivité, depuis leur élaboration graphique jusqu'à leur impression.

Il implique la production de contenus visuels, le contrôle de leur qualité et de leur conformité aux besoins exprimés, ainsi que la coordination des différentes étapes de fabrication.

L'agent veille au respect de la charte graphique de la collectivité et accompagne les services dans son application, tout en contribuant à la planification et au suivi des productions imprimées.

**Graphiste :**

Le poste consiste à assurer la conception graphique et la mise en forme des supports de communication de la collectivité.

Il comprend la recherche iconographique, le traitement des images et la création de contenus visuels, ainsi que la réalisation de supports en PAO.

L'agent assure également le suivi des projets, de leur conception jusqu'à leur impression, en veillant à la qualité et à la conformité des documents produits.

**Photographe/Vidéaste :**

Le poste consiste à assurer les reportages photos et les captations vidéo des événements de la Ville de Talence ou se déroulant sur son territoire, le traitement des images et le montage des vidéos, ainsi que la participation à la conception de projets en lien avec les services municipaux.

Il comprend par ailleurs l'organisation, la mise à jour et le suivi de la photothèque municipale, la gestion des équipements pouvant être mis à disposition des services, l'accompagnement du prestataire en charge de la captation et de la diffusion des séances du conseil municipal.

L'agent participe à l'élaboration de certaines productions graphiques du service par des apports artistiques, sous toutes leurs formes, et propose les opportunités de traduire la vie de la collectivité et la valorisation de ses actions.

**Chargé de communication numérique :**

Le poste consiste à assurer la production, la gestion et la diffusion de contenus numériques pour la collectivité, notamment via le site internet, les supports digitaux et les réseaux sociaux. Il comprend l'animation des outils de communication en ligne, la conception et la réalisation de contenus multimédias, ainsi que la gestion des campagnes d'information telles que les newsletters.

L'agent contribue également à la valorisation de l'action de la collectivité par la production et la diffusion de contenus audiovisuels, y compris en direct, et assure une veille sur les pratiques et outils de communication.

**Chargé de communication :**

Le poste consiste à piloter et mettre en œuvre les actions de communication de la collectivité, tant sur le plan éditorial qu'opérationnel.

Il comprend la gestion des relations presse, la conception et la diffusion de contenus d'information, ainsi que la participation à la réalisation des supports institutionnels, notamment le journal municipal.

L'agent contribue à l'organisation et au suivi des événements, à la coordination des projets de communication avec les différents partenaires, ainsi qu'à la mise en œuvre des outils et supports de communication internes et externes.

Il assure également la production de contenus print et numériques, le suivi de leur fabrication et participe, de manière transversale, aux activités du service communication.

Il participe, en tant que de besoin, aux activités transversales du service communication, notamment par la réalisation de prises de vue et l'appui à son fonctionnement.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Directeur de la communication	1	Temps complet	Attaché
Responsable de la communication	1	Temps complet	Attaché
Assistant de communication	1	Temps complet	Adjoint administratif
Responsable graphique	1	Temps complet	Attaché
Graphiste	1	Temps complet	Rédacteur
Photographe/Vidéaste	1	Temps complet	Technicien

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Chargé de communication numérique	1	Temps complet	Technicien
Chargés de communication	2	Temps complet	Technicien/Rédacteur
<b>Total</b>	<b>9</b>		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service de la Communication, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/04/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

**Nomenclature** : 4.2 – Personnel contractuel

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 31** : Création des postes au sein du service des Finances

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« À l'occasion d'un départ à la retraite, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service des Finances afin d'en fiabiliser et d'en regrouper l'organisation, dans les conditions précisées ci-après.

Quatre catégories de postes sont concernées :

**Responsable du service finances :**

Le poste consiste à participer à la définition et au pilotage de la stratégie financière de la collectivité.

Il est le garant de l'optimisation des recettes et des dépenses. Il doit élaborer, piloter et suivre la stratégie budgétaire et financière de la collectivité (prospective, analyse financière, plan pluriannuel d'investissement, dette, fiscalité) ; il veille à l'équilibre budgétaire et doit développer et/ou mettre en place des outils d'ajustement et de régulation, proposer des indicateurs pertinents.

Il assure la coordination et le contrôle des opérations comptables. Il suit la trésorerie, la dette et les emprunts et élabore les prévisions financières correspondantes. Il encadre, accompagne

et anime l'équipe du service finances. Il accompagne également les élus, les directions et services dans la sécurisation de leurs procédures budgétaires et comptables.

**Gestionnaire budgétaire et comptable :**

Le poste consiste à participer à l'élaboration et à la saisie du budget.

Il effectue le suivi et les ajustements du budget annuel pour la section d'investissement, valide les engagements des services pour les dépenses d'investissement.

L'agent liquide les marchés complexes (marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre) ainsi que les marchés à bons de commande concernant la section d'investissement.

Il assure le suivi du délai de traitement interne du service fait et gère le transfert des travaux et les sorties de l'actif des biens de faibles valeurs.

Il doit restituer des informations du logiciel financier à la demande.

L'agent doit coordonner le montage des dossiers financiers de demande de paiement de subventions.

**Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable :**

Le poste consiste à assurer principalement le traitement comptable des dépenses de la section de fonctionnement et une part des dépenses d'investissement du budget principal et des services publics industriels et commerciaux de la collectivité (vérification engagements, mandatement demande de paiements reçues). Prendre en charge les remboursements des frais de formation et de mission des agents et des élus. Mandater la paye selon un calendrier défini par le service.

L'agent assure la relation avec les usagers, les fournisseurs, les services utilisateurs et les services du Centre des Finances Publiques.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Responsable des Finances	1	Temps complet	Attaché
Gestionnaire budgétaire et comptable	2	Temps complet	Rédacteur
Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable	2	Temps complet	Adjoint administratif
<b>Total</b>	<b>5</b>		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service des Finances, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/05/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

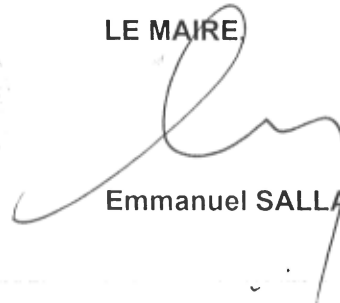
Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

**Nomenclature** : 4.2 – Personnel contractuel

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procurator à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 32** : Création d'un poste de technicien bâtiment au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Afin d'assurer l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments communaux et des travaux, la collectivité doit recruter un technicien bâtiment, fonctionnaire ou contractuel de catégorie B, afin de répondre à la charge de travail supplémentaire liée aux nombreux projets de la ville.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Missions principales** :

### **Missions transversales et de coordination**

- Assurer la sécurité, solidité, sûreté et l'accessibilité des bâtiments
- Etablir la prospective et la programmation annuelle et pluriannuelle de la maintenance
- Mettre en place des tableaux de bords pour suivre les actions

- Coordonner avec les techniciens, les entreprises et le CTM sur la maintenance préventive et curative des installations techniques des bâtiments
- Mettre en œuvre le Plan d'action sur la Qualité de l'Air Intérieur (PQAI)
- Suivre les démolitions : autorisation administrative, concessionnaire, entreprises, communication...
- Proposer et chiffrer les travaux de maintenance des bâtiments
- Réaliser les études, diagnostic ou audit technique
- Participer à l'élaboration budgétaire pour la maintenance des bâtiments
- Exécuter le budget en matière de maintenance des bâtiments et de suivi des plans
- Participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments
- Veiller au bon déroulement des contrôles périodiques
- Rédiger et suivre les contrats de maintenance des installations techniques

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2026.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de technicien bâtiment de catégorie B au sein de la Direction bâtiments communaux et transition énergétique ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 01/09/2026,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

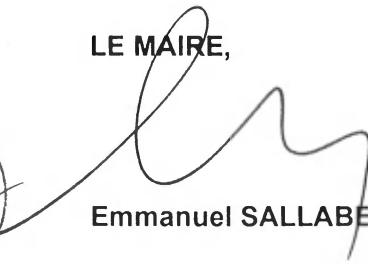
Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 33** : Création d'un poste de chargé de suivi brigade ASVP au sein du service surveillance voie publique

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Pour faire suite au départ dans le cadre d'un détachement d'un agent titulaire du poste de chargé de suivi brigade Agent de Surveillance de la Voie Publique au sein du service surveillance voie publique, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

### MISSIONS PRINCIPALES :

#### SUIVI DU CONTRÔLE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE (PAYANT – ZONE BLEUE)

Gérer les appels téléphoniques et traiter les mails

Traiter les RAPO (recours administratifs préalables obligatoires)

Traiter les demandes de rapports complémentaires du Ministère Public  
Etablir les bilans mensuels et annuels d'activité  
Collaborer avec le service stationnement

#### **SUIVI DE LA BRIGADE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Définir et transmettre les consignes quotidiennes : préparer la liste des contrôles des autorisations d'occupation du domaine public à réaliser  
Gérer les appels téléphoniques et la messagerie de la brigade  
Enregistrer l'activité quotidienne de la brigade  
Rédiger et transmettre les rapports de police relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public sans titre  
Etablir les bilans mensuels et annuels d'activité  
Collaborer avec les services techniques

#### **SUIVI DE LA BRIGADE ANTI-INCIVILITES :**

Définir et transmettre les consignes quotidiennes : préparer la liste des interventions à réaliser  
Gérer les appels téléphoniques et la messagerie de la brigade : analyser les demandes des usagers/services et apporter des réponses adaptées  
Enregistrer l'activité quotidienne de la brigade  
Traiter les demandes de rapports complémentaires du Ministère Public  
Etablir les bilans mensuels et annuels d'activité  
Collaborer avec les services Allo Talence, services techniques et CTM

#### **GESTION RH :**

Gérer les plannings hebdomadaires des agents  
Enregistrer les congés, RTT, heures supplémentaires et absences des agents

#### **MISSIONS ANNEXES :**

Gestion des commandes de fournitures de bureau, pharmacie et matériel professionnel  
Participation aux réunions du service ASVP

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2026.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de suivi brigade ASVP de catégorie C au sein du service surveillance voie publique, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 01/05/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

  
François JESTIN



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

### Nomenclature : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, M. LAROSE, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

**EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBAT (procuration à Mme MICOINE)

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur François JESTIN

\*\*\*\*\*

**N° 34** : Nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail, maintien du paritarisme et des instances communes Ville-CCAS

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Lors des élections professionnelles de décembre 2022, en application du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, la collectivité a réorganisé ses instances de dialogue social en accord avec ses partenaires sociaux.

Par la présente délibération et en accord à nouveau avec les partenaires sociaux, est proposé d'une part, de conserver une organisation identique, et d'autre part, compte tenu de la stabilité des effectifs entre 2022 et 2026, de conserver le même nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial et au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Pour les Commissions Administratives Paritaires ainsi que pour la Commission Consultative Paritaire, le nombre de représentants est fixé par la réglementation relative à ces deux instances.

Cependant, à titre d'information, vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, la répartition des effectifs ainsi que le nombre de représentants prévus.

### Nombre de représentants du personnel titulaires en Commissions Administratives Paritaires

Conformément à l'article L261-2 du CGFP relatif aux commissions paritaires, une CAP est créée pour chaque catégorie (A/B/C) de fonctionnaires auprès des collectivités et établissements non affiliés aux centres de gestion.

Groupes hiérarchiques	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre de représentants titulaires
CAP A	42	18	4
CAP B	67	35	4
CAP C	255	153	5

(Effectifs titulaires Ville et CCAS au 01/01/2026 hors disponibilité au 01/01/2026)

### Nombre de représentants du personnel titulaires à la Commission Consultative Paritaire

L'article 4 du décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 prévoit la création de commissions consultatives paritaires pour les agents contractuels de droit public en CDI ou titulaires depuis au moins deux mois d'un contrat d'au moins 6 mois ou reconduits depuis au moins six mois au 01/01/2026 hors congé pour convenances personnelles et ce désormais sans distinction de catégorie.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre de représentants titulaires
CCP A B C	214	107	5

### Nombre de représentants du personnel titulaires au Comité Social Territorial

L'article 4 du décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités et de leurs établissements précise « *Selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes : ... Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille : quatre à six représentants* » ;

### Nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

L'article 20 du décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités et de leurs établissements prévoit que : « *Chaque organisation syndicale siégeant au comité social territorial désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité.* »

Il s'avère que les effectifs de fonctionnaires et de contractuels de la Ville et du CCAS en CDI ou en CDD depuis au moins deux mois bénéficiant d'un contrat d'au moins 6 mois ou reconduits depuis au moins six mois se répartissent ainsi au 01/01/2026 :

- 587 Femmes
  - 326 Hommes
- soit 913 agents.

Il a donc été convenu après consultation des partenaires sociaux dans le cadre d'une réunion Organisations Syndicales / Direction des Ressources Humaines le 24 mars 2026, que le nombre de représentants du personnel de chacune de ces deux instances serait fixé à 5 représentants titulaires.

Par ailleurs, la collectivité souhaitant conserver la qualité de ses relations avec les organisations syndicales, je vous propose de maintenir le caractère paritaire de ces deux instances, ce qui permettra de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité. L'autorité territoriale désignera un nombre égal de représentants de l'administration.

Enfin, la collectivité souhaite poursuivre l'organisation d'instances communes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'ensemble des instances consultatives précitées.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Maintenir des CAP, CCP communes à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale ;
- Conserver un Comité Social Territorial et une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail communs à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale ;
- Maintenir le paritarisme au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail et de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité ;
- Fixer à 5 le nombre de représentants du personnel pour les instances du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 28 avril 2026**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

